

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Auprès des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Vous pouvez également bénéficier de la prestation CPF « Confirmer son Projet de Formation » auprès des conseillers du Pôle Emploi.

2- Auprès de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable Pédagogique.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen , de vous commander une tenue professionnelle...



CONTACTS

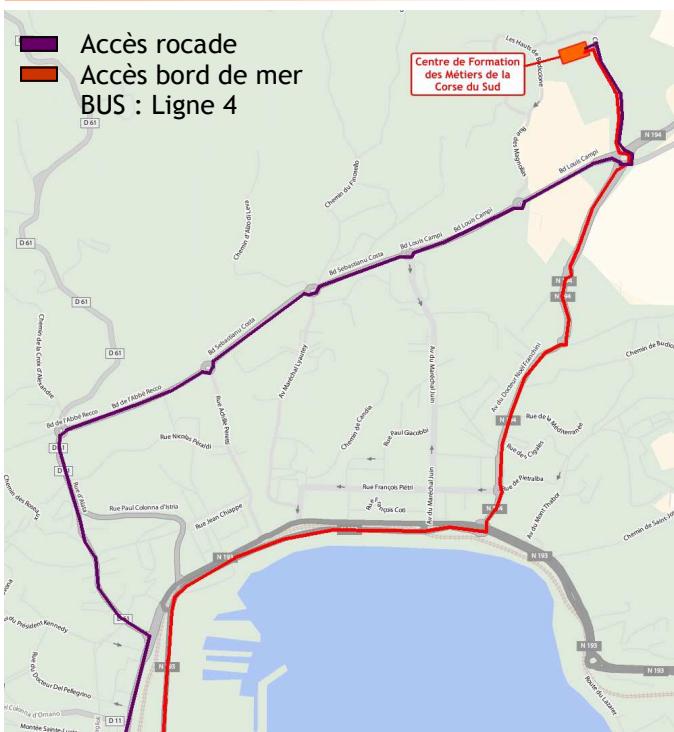
Prise de rendez-vous au :

Standard du centre de formation des Métiers :
04.95.23.53.14

Contacts:

Référent Formation : **04.95.23.93.94**
Bernard TORRE btorre@cfm-ajaccio.org

PLAN D'ACCES



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS

Chemin de la Sposata
Quartier Bacciochi BP 40958
20 700 AJACCIO CEDEX 9

Téléphone : 04.95.23.53.00 - Télécopie : 04.95.23.53.23
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des
Métiers de la Corse du Sud

Domotique
16/SFOR/MA/056



**Formations financées dans le cadre du
Programme Régional de Formation
Professionnelle 2017-2018 (avenant) par la Collectivité
Territoriale de Corse et
le Fond Social Européen**

OBJECTIFS

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation professionnalisante ayant comme objectifs d'être capables de rendre la maison « intelligente » au moyen de toutes les techniques qui permettent les commandes à distance et les programmations : électronique, électricité, automatismes, informatique...

Il s'agira pour eux d'automatiser certains gestes de la vie quotidienne et domestique normalement opérés à la main ou d'alerter l'utilisateur en cas de problème.

Mais leur champ d'activité du domoticien ne se limitera pas à la maison individuelle : il englobera aussi les immeubles collectifs, logements et bureaux.

Le premier objectif est de les former afin qu'ils soient en mesure d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens par des systèmes d'alarme, de contrôle d'intrusion extérieure ou d'alerte d'incendie.

Mais il sera tout aussi capable d'assurer aussi le confort thermique, acoustique ou visuel, la régulation de l'éclairage en fonction de la luminosité extérieure, le chauffage ou la climatisation, la température de l'eau dans la salle de bains, la fermeture de stores à une heure programmée, etc. Toutes ces installations peuvent être connectées et « dialoguer » entre elles

BENEFICIAIRES

Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP ...) ayant à minima un diplôme ou titre de niveau V en électricité, ou électrotechnique .

Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.

CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Ajaccio

Niveau d'entrée: Niveau VI, V (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Niveau V

Durée totale: 685h dont centre: 510h et entreprise: 175h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 8

Période de Formation: de Janvier 2018 à Juin 2018 (dates à définir en fonction du public)

MODULES

-Module 1 et 2 : Environnement Développement Durable Initiation (Durée 9h)

-Module 3 : La gestion des déchets de l'entreprise (Durée 5h)

-Module 4 : Maîtriser les normes de l'installation électrique résidentielle (35 heures)

-Module 5 : Maîtriser le pilotage et la supervision d'une installation domotique (68 heures)

-Module 6 : Maîtrisez la configuration virtuelle (49 heures)

-Module 7 : contrôle d'accès - Installer le contrôle d'accès résidentiel et collectif (49 heures)

-Module 8 : Maîtriser la norme KNX (84 heures)

-Module 9 : KNX Eclairage - Volets (42 heures)

-Module 10 : Réaliser des installations Domotiques (123 heures)

-Module 11 : Langue corse (60 heures)

-Période en entreprise (175h)

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.
Les frais pédagogiques sont assurés par la CTC

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CTC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF (plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CTC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation